

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Répercussions des nouvelles bonifications du RPC pour les travailleurs et les aînés canadiens : Un pas dans la bonne voie

OTTAWA, le 20 juin 2018 – L’Institut canadien des actuaires (ICA) et la Society of Actuaries (SOA) sont heureux d’annoncer la publication du rapport de recherche intitulé « Nouvelles bonifications du RPC : Que signifient-elles pour les travailleurs et les aînés canadiens? ».

Cette étude commanditée par l’ICA et la SOA examine les répercussions de la bonification des prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) sur le bien-être financier des aînés canadiens. Ces bonifications sont similaires à celles qui seront apportées au Régime de rentes du Québec. L’étude a été rédigée par Bonnie-Jeanne MacDonald, Ph. D., agrégée supérieure de recherche à la National Institute on Ageing (Institut national sur le vieillissement) de l’Université Ryerson et chercheure résidente auprès d’Eckler.

Jusqu’à maintenant, la recherche portant sur les répercussions des bonifications du RPC sur les revenus de retraite des futurs aînés canadiens a été limitée. On ne sait toujours pas dans quelle mesure les bonifications amélioreront la préparation à la retraite des Canadiens en général, sans parler des populations vulnérables, comme les aînés sans régime de retraite d’employeur et les Canadiens à faible revenu.

L’étude, qui porte sur ces questions et d’autres enjeux, utilise le modèle perfectionné de microsimulation démographique LifePaths, qui était auparavant appuyé par Statistique Canada, et conclut ce qui suit :

- Dans l’ensemble, les bonifications du RPC augmenteront d’environ 44 % les prestations totales du RPC des Canadiens lorsqu’elles auront été entièrement appliquées, en 2070.
- Les bonifications du RPC devraient aider les jeunes Canadiens à conserver leur niveau de vie de leurs années actives – plus particulièrement les personnes à revenu moyen à élevé qui n’ont pas une participation importante dans le régime de retraite de leur employeur au cours de leur vie active (40 % de la population canadienne); ainsi, la proportion du groupe de travailleurs considérés comme n’étant pas préparés pour la retraite passerait de 46 % à 34 %.
- Pour chaque dollar de nouvelles prestations du RPC qu’un travailleur gagne, environ 0,62 \$ lui sera versé lorsqu’il sera aîné. Cette façon de faire est assez uniforme pour l’ensemble des Canadiens dont les revenus historiques fluctuent, mais la dynamique varie considérablement.

- Le RPC bonifié pour les travailleurs à faible revenu à la retraite sera compensé par une réduction des prestations du Supplément de revenu garanti (SRG) et des impôts plus élevés.
- Les travailleurs à revenu élevé perdront presque la même proportion en raison des impôts plus élevés et de la perte des prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV).
- En raison des bonifications du RPC, 9 % des Canadiens se prépareront excessivement pour la retraite, en particulier les travailleurs à revenu moyen ayant un régime de retraite d'employeur.
- On prévoit que près du quart des Canadiens ne seront pas préparés à maintenir leur niveau de vie à la retraite, *malgré* les bonifications du RPC. D'ailleurs, ce ratio dépasse le tiers pour les Canadiens qui ne participent pas de façon significative aux régimes de retraite d'employeur.

Jusqu'à ce que les prestations bonifiées du RPC soient entièrement arrivées à échéance en 2070, les perspectives financières de retraite des Canadiens âgés d'aujourd'hui, pour qui les bonifications du RPC n'auront que très peu d'effet, constituent une préoccupation plus immédiate. Et bien que l'objectif soit la sécurité de la retraite pour tous les Canadiens, il sera également important de protéger le bien-être financier de la population en âge de travailler.

Il existe sans contredit des défis à venir pour assurer la sécurité financière des Canadiens à la retraite. L'ICA accorde une grande importance aux preuves empiriques de grande qualité faisant autorité et impartiales pour éclairer les décisions de politique publique qui protègent l'intérêt public. Cette étude laisse entendre que les bonifications du RPC constituent un pas dans la bonne voie.

-30-

À propos de l'Institut canadien des actuaires

L'Institut canadien des actuaires est l'organisme bilingue national et le porte-parole de la profession actuarielle au Canada. Ses membres se vouent à rendre des services et des conseils actuariels de la plus haute qualité. L'Institut fait passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres.

À propos de la Society of Actuaries

Avec des origines qui remontent à 1889, la Society of Actuaries est l'organisme professionnel actuariel le plus grand au monde, comptant plus de 30 000 membres. Par l'intermédiaire de la recherche et de l'éducation, la mission de la SOA consiste à faire progresser les connaissances actuarielles et à améliorer la capacité des actuaires à fournir des conseils d'experts et des solutions pertinentes en réponse à des problèmes d'ordre financier, commercial ou sociétal. La vision de la SOA est de faire des actuaires des professionnels de premier plan dans l'évaluation et la gestion des risques.

Pour de plus amples renseignements ou pour organiser une entrevue avec un actuaire, veuillez communiquer avec :

Josée Gonthier
Gestionnaire, communications

josee.gonthier@cia-ica.ca

613-236-8196, poste 106

Site Web : cia-ica.ca

Twitter : @ICA_Actuaires